

Le syndicat des Gorges de l'Ardèche dit non !

Dernièrement, le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) était réuni à la salle des fêtes d'Ornac pour sa première réunion de l'année 2011. De nombreux points étaient prévus à l'ordre du jour parmi lesquels le désormais incontournable sujet des gaz de schistes.

Le Président Paul Lavie ainsi qu'Hervé Ozil, Maire de Lagorce ont fait état de la situation. Il se trouve que le secteur du sud Ardèche est concerné par deux permis de prospection : celui de Villeneuve de Berg pour les communes de l'ibie et du plateau, et tout particulièrement Lagorce, et celui de Montélimar qui s'étend très loin au sud et englobe tout le secteur des Gorges de l'Ardèche et le nord du Gard.

Les participants ont unanimement condamné : "l'absence totale de concertation dans cette affaire et souligné l'incompatibilité absolue entre ces activités minières et la préservation de la ressource en eau et de l'environnement, cœur de métier du SGGA dans les Gorges de l'Ardèche. Mais également l'incompatibilité entre ces activités et les axes du développement économique local basé principale-

ment sur les patrimoines, qu'ils soient naturels, paysagers ou culturels."

Les élus considèrent également que : "Une telle activité minière est en totale contradiction avec la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco de la Grotte Chauvet Pont-d'Arc."

Dans un communiqué, le SGGA explique : "Inutile (ou pas ?) de rappeler que le secteur des Gorges de l'Ardèche compte tout à la fois une Réserve Naturelle Nationale de plus de 1 500 ha et un projet de périmètre de protection de cette Réserve, deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope, un Espace Naturel Sensible du Département et un site Natura 2 000 s'étendant sur plus de 7 000 ha. Et cerise sur le gâteau, le site classé du Pont d'Arc, connu internationalement, qui de plus abrite la plus ancienne grotte ornée au monde !"

Les élus du Sgga ont voté à l'unanimité une motion demandant l'annulation de l'arrêté du 1er mars accordant un permis de recherche de mines d'hydrocarbures liquides et gazeux pour les secteurs de Villeneuve de Berg et Montélimar.



Paul Lavie, président du SGGA a fait voter une motion pour demander l'annulation de l'arrêté du 1er mars accordant un permis de recherche de mines d'hydrocarbures liquides et gazeux pour les secteurs de Villeneuve de Berg et Montélimar.